

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

VACANCES DE FIN D'ANNEE

Prise en charge uniquement à l'UAPE Arc-en-ciel

Données enfant

Nom		Prénom	
Né (e) le		Adresse	
Mange du porc	☐ Oui ☐ Non	CP, Ville	
Allergies, intolérances			

Données parents

Nom, prénom parent 1		Téléphone	
Nom, prénom parent 2		Téléphone	
E-mail			

UAPE habituellement fréquentée durant la période scolaire (cochez ce qui convient)

- ☐ Arc-en-ciel ☐ La Cartouche ☐ Le Looping ☐ La Récré ☐ Point-virgule ☐ La Trott' ☐ Le Mikado
☐ Les Papivores ☐ Les lupins bleus (Uvrier) ☐ Les Croqu'Notes (Bramois) ☐ Le Relais (Salins)
☐ Bricoline (Veysonnaz)

Placement (veuillez indiquer vos besoins en mettant une croix et en indiquant les horaires d'arrivée et de départ)

Date – Arc-en-ciel	Petit déj.	Matin	Midi	Après-midi*	Heure arrivée	Heure départ
Lundi 22 décembre						
Mardi 23 décembre						
Vendredi 26 décembre						

* avec goûter

Date – Arc-en-ciel	Petit déj.	Matin	Midi	Après-midi*	Heure arrivée	Heure départ
Lundi 29 décembre						
Mardi 30 décembre						
Vendredi 2 janvier						

* avec goûter

Remarques :

Important

- Ce formulaire doit être envoyé par e-mail ou par courrier à l'UAPE désirée pour la prise en charge de votre enfant jusqu'au 28 novembre 2025 au plus tard. Passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en compte.
- Dès réception du formulaire de demande d'inscription, un contrat spécial vacances vous sera envoyé rapidement par courriel. L'inscription dans une UAPE de remplacement est possible uniquement si l'UAPE habituelle est fermée.
- Le contrat devra être retourné à l'UAPE, daté et signé, dès que possible, mais au plus tard pour le 12 décembre 2025 compris. Un délai pour la modification ou l'annulation sans frais du contrat est octroyé jusqu'au 05 décembre 2026. Passé ce délai, toutes les prestations de garde inscrites sur le contrat seront facturées, quel que soit le motif. Pour les contrats dits « irréguliers », l'ensemble des prestations de garde inscrites sur le contrat seront également facturées.
- Les absences journalières de l'enfant durant la période des vacances doivent être annoncées par téléphone jusqu'à 08h30 au plus tard. Dans la négative, l'ensemble de la prestation sera facturé, repas et supplément vacances également.

Retour de la demande :

ASLAE UAPE Arc-en-ciel, Rue de Lausanne 72, 1950 Sion ou arc-en-ciel@aslae.ch

Nous certifions que ces données sont conformes et acceptons les conditions de placement durant les vacances ainsi que le règlement de l'ASLAE.

Lieu, date : _____

Parent 1 : _____

Signature : _____

Parent 2/partenaire : _____

Signature : _____